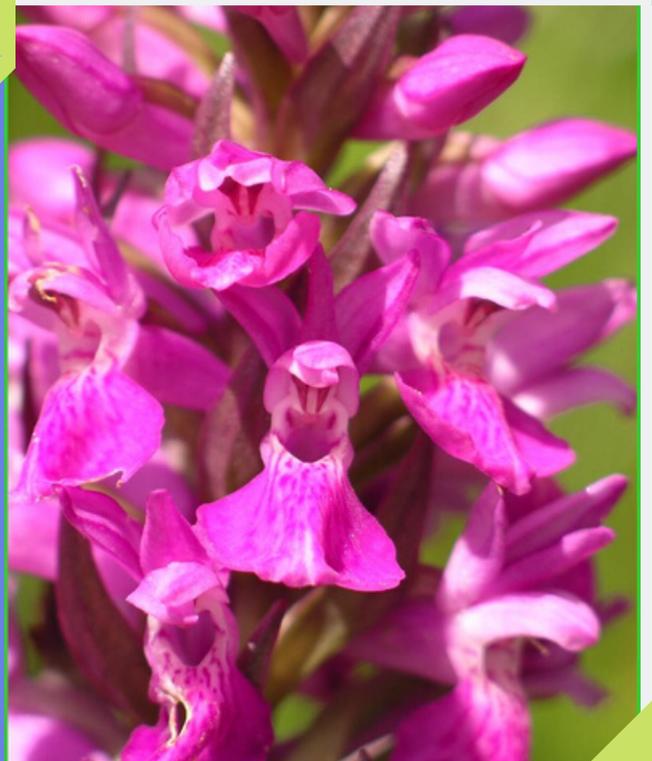


Villars les Bois



Bulletin
Municipal
2020

N° 25



Sommaire

Le mot du Maire	p 2
Villars en images	p 3
Comptes-rendus municipaux	p 4 à 12
4G/TNT	p 12
Finances	p 13
Horaires mairie / Etat civil	p 14
Informations utiles	15 à 16
Vos conseillers départementaux	p 17
Le SIPAR	p 18
La MARPA	p 19
ACCA de Villars les Bois	p 20
Jeunesse Villarboisienne	p 21
Amicale Villarboisienne	p 22
Rando-Evasion.....	p 23
Foyer rural	p 24
Loisirs et détente.....	p 25
Section danses de salon / Marius	p 26
Arts-Terre	p 27
L'ADMS	p 28
SDIS 17	p 29
Elections municipales / Assemblée Générale du Crédit Agricole / Rézo-pouce.....	p 30
Le très haut débit internet.....	p 31
Missions et compétences de l'agglomération de Saintes.....	p 32
Allo'bus	p 33
Gendarmerie / La Poste	p 34
Amélioration de votre logement	p 35
Point d'accès au droit / Repas de la commune / Site de la commune	p 36

Chères Villarsboisiennes, chers Villarsboisiens,

En cette année 2019, la rénovation des sols de notre église a été le projet central. Des travaux indispensables pour la sécurité des personnes, réalisés dans les temps, et unanimement reconnus pour leur qualité. Merci à tous les acteurs, architectes, artisans, ainsi qu'aux collectivités Etat, Région, Département, associées pour l'investissement financier.

La première phase de reprise de concessions à l'abandon dans notre cimetière a été réalisée ; la seconde est programmée en 2020. Suite à ces travaux, les allées seront progressivement « enherbées » afin de répondre aux exigences environnementales qui interdisent l'utilisation de plusieurs produits chimiques. A partir de décembre 2019, la moitié de l'espace sera traitée, ce qui donnera à voir un changement important, et au final, notre cimetière reprendra l'aspect qu'il avait autrefois, d'anciennes photos en témoignent.

Dans cette dynamique de respect de la biodiversité, nous poursuivons notre politique de « broyage raisonné ». Avec moins de passages et sur une seule largeur de sécurité, nous mesurons déjà l'impact de l'action par la réapparition d'espèces vivantes sur nos bordures de route et de bois.

Dans les tous prochains jours, la fibre optique va arriver sur notre commune. Dès le premier trimestre 2020, chaque village sera raccordé, exception faite de Chez Besson. C'est une évolution importante pour notre territoire à l'heure où le travail, les loisirs, les démarches administratives, s'effectuent par internet.

Pour faciliter ce déploiement, je rappelle une règle qui s'applique à tous les propriétaires : l'élagage des haies et des bordures de bois. Cette négligence est trop souvent un frein au déploiement, ainsi qu'un vecteur important de risque de coupure.

Encore une fois, je tiens à remercier toutes les associations, et les bénévoles actifs qui les font vivre. Grâce à eux, notre commune s'anime et nos voisins viennent partager avec nous des moments conviviaux. La nouveauté de l'année vient de l'association Arts-terre qui a créé un marché de producteurs locaux très apprécié, les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois entre 16h et 20h.

Merci aux habitants qui participent à l'entretien de notre commune. Chaque mètre d'accotement tondu ou balayé fait gagner un peu de temps à notre agent communal, qui parfois en manque.

Je vous donne rendez-vous pour notre traditionnel repas communal le samedi 15 février 2020. Ce temps de partage simple et convivial, si important pour la vie municipale, s'adresse à tous les habitants de Villars les Bois.

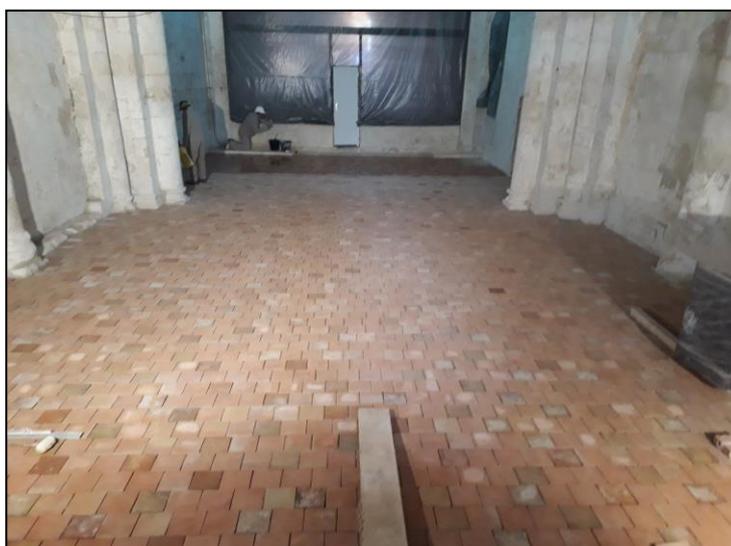
Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2020. Prenez soin de vous, de vos voisins comme de vos proches.

Fabrice Barusseau

Villars en images



Inauguration du four à pain de Chez Lunaud



Travaux de restauration des sols de l'Eglise



Marché champêtre dans le cadre de l'animation du sentier d'interprétation

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 20 FEVRIER 2019

1) Modification du montant des indemnités des élus

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique ;

Considérant la volonté de Messieurs les Maire et adjoints de bénéficier d'un taux inférieur à celui visé au Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe, à l'unanimité des membres présents et représentés, les indemnités de fonction :

- pour le maire à 7,21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- pour chacun des adjoints à 2,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

2) Tarif pour le repas de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux représentés, fixe le tarif du menu servi aux personnes extérieures de la commune et ceux qui ont moins de 65 ans lors du repas organisé en l'honneur des aînés à 23 Euros.

3) Choix de l'entreprise pour la reprise des concessions en état d'abandon

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal arrive à son terme. Les travaux de remise en état des emplacements doivent être effectués par une entreprise agréée par la Préfecture. 4 établissements ont été contactés, seuls 2 ont fourni devis : les Pompes Funèbres Angériennes et les Pompes Funèbres Colin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré choisi, à l'unanimité des membres présents et ceux représentés, l'entreprise la moins disante, à savoir les Pompes Funèbres Angériennes.

4) Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour tenir compte de la réduction du temps de travail de la femme de ménage votée lors de la réunion du 28 novembre 2018.

5) Logement de Montbergère

Le logement communal à Montbergère (18 rue du Lavoir) sera à nouveau occupé au 1^{er} mars. Dans le courant du mois de février, l'agent communal a pu repeindre la totalité des murs et plafonds ainsi que remplacer quelques équipements défectueux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer le montant du loyer à 477 € mensuel.

6) Chauffage de la mairie

Le chauffage de la mairie est actuellement assuré par des radiateurs électriques pour le secrétariat et des radiateurs au gaz pour le bureau du maire et la salle du conseil. Les radiateurs au gaz sont vétustes et présentent des défauts de fonctionnement. Aussi, il est envisagé de les remplacer par des radiateurs électriques. Le devis présenté par la SARL VARANCEAU a été retenu pour un montant TTC de 3 343,27 €. Les crédits seront inscrits au prochain budget.

7) Point sur les travaux de l'église

Les travaux de réfection des sols de l'Eglise se poursuivent. Les carreaux de terre cuite sont en cours de pose dans la nef.

8) Programme des travaux de voirie pour 2019

La commission des chemins s'est réunie le 20 février pour définir le programme 2019. Monsieur Miguel TAUNAY, conseiller municipal en charge de la voirie en donne le compte-rendu.

9) Point sur le projet de Chautabry

La SEMIS a inscrit à son programme 2019, la construction de 3 logements neufs après la démolition des bâtiments actuels prise en charge par l'EPF. Les convention et avenant sont en attentes de signature. Une réunion sera organisée avec les habitants du village lorsque le projet sera formalisé.

10) Questions diverses

- La journée d'animation du sentier d'interprétation est programmée pour le 14 septembre 2019.

- Les points d'apport volontaire (verre et papier) sur le parking de la salle des fêtes ne sont pas toujours accessibles. En effet, lorsque la salle est louée, des véhicules garés aux abords en empêchent le libre accès. Un aménagement est à prévoir.

- Une demande de devis a été faite auprès du Syndicat d'Electrification pour le déplacement d'un point lumineux à Berlouze.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 27 MARS 2019

1) Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable du trésor

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Mme DEZALAY, comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3) Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2019, le résultat précédemment indiqué, comme suit : au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 76 057,79 €.

- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 9 063,22 €.

4) Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 9 voix « pour » et 1 voix « contre » les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation 11,03 % (inchangé)

- Taxe foncière sur le bâti 17,50 % (+1,52 point)

- Taxe foncière sur le non bâti ... 56,41 % (inchangé)

5) Vote de la proposition du budget primitif 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du budget primitif pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'investissement : 193 262,22 €

- pour la section de fonctionnement : 168 866,01 €

6) Convention CertiNergy

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec CertiNergy afin d'obtenir des financements pour des travaux d'économie d'énergie via le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CCE).

7) Questions diverses

Concours des Villages Fleuris : Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour que la commune participe au concours des Villages Fleuris 2019.

Réunion publique « Très Haut-Débit » : Monsieur le Maire informe que le département organise une réunion pour informer les administrés du canton de Chaniers sur l'accès internet très haut débit. Elle aura lieu le 04 avril 2019 à 19h à la salle des fêtes de Brizambourg.

Réunion publique : Monsieur le Maire propose d'organiser la réunion publique qui permet de faire un bilan annuel avec la population. Elle est fixée au vendredi 28 juin 2019 à 19h00 à la salle des fêtes

Animation estivale du sentier d'interprétation : Madame Liane GAUCHER évoque le pré-programme de l'animation du Sentier d'interprétation qui débutera le 05 mai par une après-midi découverte des orchidées et se clôturera le 14 septembre par le marché artisanal.

Assemblée générale du SIEMLF : Monsieur Bruno BONNEAU rend compte de la réunion annuelle de l'association de lutte contre la grêle. Il a été voté le renforcement des dispositifs de lutte contre ce fléau atmosphérique.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 24 AVRIL 2019

1) Présentation de l'action du Centre Social « Belle Rive » sur le territoire du Pays Buriaud

M. Michel LOMBARDI, directeur et M. Anthony DUPUY, animateur ont présenté au Conseil Municipal le centre social et ses activités auprès de la petite enfance, des enfants et de la jeunesse.

2) Convention avec la SEMIS

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la SEMIS relative à la réalisation d'un programme de 3 logements locatifs au village de Chautabry. Cette convention précise les engagements de la SEMIS et de la commune, les modalités architecturales et techniques, les dispositions administratives et financières.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette convention. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3) Rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal, en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts doit se prononcer sur le rapport de la commission locale d'Evaluation des Charges Transférées placée auprès de la communauté d'agglomération de Saintes.

Après avoir lu le rapport, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

4) Tarif des encarts publicitaires sur le dépliant du sentier d'interprétation

Afin de participer au financement, de l'édition du dépliant/plan du sentier d'interprétation, il est proposé à la vente 19 encarts publicitaires aux entreprises locales qui seront disposés en périphérie du plan des circuits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le tarif de diffusion d'une publicité sur le dépliant/plan du sentier d'interprétation à 50 € pour 1 000 exemplaires.

5) Bilan des travaux de restauration des sols de l'Eglise

Monsieur le Maire indique qu'ils sont presque terminés. La réception des travaux est prévue le 30 avril

prochain. L'ouverture de l'Eglise au public pourrait intervenir début mai après la mise en place du mobilier.

6) Bureau des Elections pour le scrutin des européennes en date du 26 mai

Sous réserve de modification, le planning est établie comme ci-dessous :

de 8h00 à 10h30	de 10h30 à 13h00	de 13h00 à 15h30	de 15h30 à 18h00
Laurent ANDRE	Emilie COUILLEAUD-TROCHUT	Jean-Marie BEGEY	Karine COMBEAU
Francis VION	Nathalie KERMARREC	Bruno BONNEAU	Liane GAUCHER
Dominique FAYS	Jean-Michel MARTIN	Fabrice BARUSSEAU	Miguel TAUNAY

7) Questions diverses

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mercredi 22 mai 2019 à 20h30 à la mairie.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL *MERCREDI 22 MAI 2019*

1) Bilan de la préservation des orchidées

Ce point a été reporté à une réunion ultérieure.

2) Convention avec la Communauté d'agglomération de Saintes pour la mise à disposition du service « Droit des Sols »

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la Communauté de Communes de Saintes. Elle a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition du service de la CDA au profit de la commune dans le cadre de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols, délivrés au nom de la commune, notamment en application des articles L.422-1 à L. 422-8 du Code de l'Urbanisme.

Une précédente convention venait définir les mêmes missions de la CDA. Il s'agit, là, d'unifier les dates de convention sur tout le territoire communautaire à partir du 1^{er} juin 2019 pour une durée de 6 années.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette convention. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3) Reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal

A l'issue de la procédure, il y a 48 tombes qui ont été constatées toujours en état d'abandon par le 2^{ème} procès-verbal dressé le 27 mars 2019.

Le Conseil Municipal, en application du Code Général des Collectivités Territoriales autorise à l'unanimité des membres présents et représentés Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, les 48 concessions constatées en état d'abandon.

4) Adhésion de la commune de Montils au SIEMLFA/ADELFA

Monsieur le Maire expose que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMLFA), réuni le 16 mars 2019 dernier à Saint-Genis de Saintonge, s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la commune Montils.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ; Considérant la demande de la commune

de Montils ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'adhésion de la commune de Montils au SIEMFLA.

5) Questions diverses

- Programmation de la réunion publique d'échange avec les administrés : vendredi 28 juin à 19h00 à la Salle des Fêtes
- Dans le cadre de l'animation du sentier d'interprétation, la prochaine sortie est prévue le mardi 11 juin à 9h00 avec pour thème : A la découverte des arbres.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 03 JUILLET 2019

1) Convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

Il s'agit d'une convention de fourrière pour le ramassage des chiens et chats errants sur la commune proposée par la SPA de Saintes en application de l'article L.211-24 du Code Rural.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention présentée par la SPA de Saintes ; Choisit la formule « tout compris » pour la prise en charge des animaux ; autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2) Répartition des sièges entre les communes au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Saintes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Considérant que l'actuelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire ne sera plus valable à l'issue des prochaines élections municipales ; Considérant l'accord local qui a été présenté au Conseil Communautaire du 23 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis défavorable.

3) Cimetière - Reprise des concessions en état d'abandon

La première tranche des travaux de remise en état va être réalisée courant juillet. Le cimetière sera fermé durant cette période. Une information sera distribuée à la population.

4) Animation estivale des sentiers

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Liane GAUCHER qui rappelle les différentes animations qui ont lieu cet été autour du sentier d'interprétation.

- 23 juillet : Cueillette de plantes pour la réalisation d'une cosmétique naturelle
- 10 août : Découverte des vieux outils du patrimoine
- 14 septembre : Marché champêtre

Et puis concours photos depuis le 1^{er} juin jusqu'au 1^{er} septembre. Les participants sont invités à prendre des photos le long des deux circuits de randonnées. Elles seront exposées dans l'église du 2 au 13 septembre. Les prix seront attribués le 14 septembre.

Enfin, 5 artistes exposent leurs œuvres chez 3 producteurs vignerons de la commune jusqu'au 14 septembre.

5) Questions diverses

- le conseil municipal fixe au vendredi 19 juillet - 19h, l'inauguration de l'espace communal de Chez Lunaud. Toute la population de Villars les Bois sera invitée par l'intermédiaire de tracts distribués dans les boîtes aux lettres.

- Le conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement de la ligne de trésorerie permettant de gérer les décalages de trésorerie.
- Le conseil municipal donne un avis favorable à la signature de l'avenant avec l'Etablissement Public Foncier concernant le projet immobilier de Chautabry.
- Monsieur le Maire signale que des essais de voitures de courses vont se dérouler sur une voie communale à côté du village de Chez Lunaud plusieurs fois par an. En effet, des Sapeurs-Pompiers professionnels de Saintes regroupés en association souhaitent faire les réglages de leurs véhicules avant chaque rallye auquel ils participent.
- L'association Arts-Terre demande la collaboration de la commune pour la plantation de haies favorisant la biodiversité. Le Conseil donne un avis partiellement favorable.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2019

Bilan de la préservation des orchidées

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Liane GAUCHER, MM. Jean-Claude QUERE et Bernard BEGAUD qui dressent le bilan de la campagne de préservation des orchidées sur la commune. Grâce aux travaux de nettoyage de la parcelle communale aux Epinails, des centaines d'orchidées sont apparues au printemps.

1) Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable au titre de l'année 2018.

2) Changement de dénomination du Syndicat des Eaux (Eau 17)

Monsieur Le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient « Eau 17 ».

3) Modification des statuts du Syndicat des Eaux (Eau 17)

Monsieur Le Maire donne lecture du projet des statuts. Vu la délibération du comité du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime (Eau 17) approuvant la modification de ses statuts ; Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts.

4) Adhésion de la ville de Saintes au Syndicat des eaux (Eau 17)

Par délibération du Conseil Municipal en date du 06 juin 2019, la ville de Saintes a demandé son adhésion au syndicat pour les compétences eau et assainissement collectif.

- Vu la délibération du comité du syndicat du 20 juin 2019 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres approuve l'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (Eau 17) de la Ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

5) Convention de mise a disposition d'un espace de recueil des animaux errants

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de fourrière a été signée par les communes avec la Société de Protection des Animaux de Saintes pour satisfaire à l'obligation de l'article L. 211-24 du Code Rural. Celle-ci impose d'aménager un lieu d'accueil provisoire des animaux errants ou en état de divagation en

transit vers le refuge.

La commune de Villars les Bois possède un espace disponible derrière la mairie, à l'endroit de l'ancien emplacement de la citerne de gaz et propose de le mettre à disposition des communes de Migron et Le Seure qui n'ont pas de structure existante. Aussi, il est nécessaire de conclure une convention qui fixe les modalités d'occupation et d'entretien entre les trois communes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise à disposition à titre gratuit de l'espace de recueil pour les animaux domestiques errants aux communes de Migron et Le Seure ; approuve le projet de convention proposée ; autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

6) Questions diverses

La commune de Villars les Bois a reçu le 2^{ème} prix du jury dans le cadre du concours départemental des Villes et Villages Fleuris.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL *MERCREDI 23 OCTOBRE 2019*

1) Présentation de la proposition de règlement de cimetière

Monsieur le Maire rappelle, qu'il n'existe pas à ce jour de document fixant les règles d'intervention à l'intérieur du cimetière de Villars les Bois. Il présente donc un projet de règlement de cimetière et recueille les observations afin d'amender le texte. Il sera soumis au vote lors que la prochaine réunion du conseil afin qu'il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

2) Projet immobilier à Chautabry

Monsieur le Maire informe que le projet immobilier à Chautabry porté par l'Etablissement Public Foncier (EPF) et la SEMIS a été validé. L'instruction du permis de construire est en cours. L'appel d'offre sera publié courant décembre.

3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Il s'agit de mettre les statuts en conformité avec les dispositions de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriale. Ainsi la compétence « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales » devient obligatoire ; les compétences « accueil des gens du voyage » et « Aménagement de l'espace communautaire » sont modifiées et il est apporté des précisions sur les compétences facultatives « Tourisme », « Education Enfance Jeunesse », « Valorisation des milieux naturels et de la biodiversité ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les modifications statutaires proposées.

4) Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Saintes

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui définit, sur la base d'un projet d'aménagement de territoire, les règles générales d'utilisation du sol.

Sa mise en œuvre à l'échelle du territoire de la CDA permettra de

- mettre en cohérence l'aménagement du territoire en tenant compte des problématiques liées à chaque commune ;
- renforcer la solidarité et l'identité territoriale ;
- mutualiser l'ingénierie et les ressources financières par la réalisation d'un seul document au profit des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le transfert de compétence

5) Questions diverses

- Madame Liane GAUCHER dresse un bilan, plutôt positif, sur la saison estivale de l'animation du

sentier d'interprétation.

- Monsieur le Maire signale que la Communauté d'Agglomération de Saintes a mis en place depuis le début du mois d'octobre un Point d'Accès au Droit. Il s'agit de regrouper dans un même lieu, des spécialistes du droit pouvant informer et aider les citoyens dans leurs démarches. Ainsi, notaires, avocats, juristes, Défenseur des Droits, conciliateurs, médiateurs reçoivent sur rendez-vous au 05 46 73 41 18 au 5bis avenue de Bellevue – Saintes.

- Le conseil municipal fixe la date de la cérémonie des vœux au lundi 06 janvier 2020 et prévoit d'organiser le repas de la commune le samedi 15 février 2020.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

1) Proposition du règlement du cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de règlement intérieur du cimetière. Celui-ci entrera en application dès le 1^{er} janvier 2020. Il sera affiché en mairie et à l'entrée du cimetière.

2) Tarif des concessions dans le cimetière communal

Conformément aux articles L.2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- * décide que les concessions auront une durée de trente (30) ans ;
- * fixe le tarif des concessions dans le cimetière communal comme suit :
 - à 50 Euros la place ;
 - à 485 Euros la case dans le columbarium.
- * cette réglementation entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

3) Gestion du cimetière – acquisition d'un outil informatique

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière ; approuve l'offre proposée par Soluris et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

4) Prolongation du prêt à court terme

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de souscrire l'avance de trésorerie proposée par le Crédit Agricole ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

5) Modification budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote une ouverture de crédit d'un montant de 46 182 € nécessaire à l'équilibre du budget.

6) Questions diverses

- Abri-bus du bourg : il va être déplacé devant la mairie.

- Dans le cadre du marché public mis en place par la Communauté d'Agglomération de Saintes et souscrit par la commune de Villars les Bois, à partir du 1^{er} décembre, les fournisseurs d'électricité seront « EDF » pour tous les bâtiments (sauf la mairie) et l'éclairage public et « Enercoop » pour la mairie. Ce dernier est un fournisseur l'électricité dont l'origine est 100 % renouvelable (hydraulique, éolien, photovoltaïque et biomasse).

- Arbre de Noël pour les enfants : Cette année, la fête se déroule le 13 décembre à la salle des fêtes de Migron. Co-organisée par les communes de Migron et Villars les Bois et destinée aux enfants des deux communes âgés de 0 à 12 ans, elle favorise la rencontre des parents et enfants autour d'un spectacle et d'un goûter de circonstance. Le Père-Noël distribuera friandises et cadeaux.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

~~~~~



Les opérateurs de téléphonie mobile développent leurs services de 4<sup>ème</sup> génération sur l'ensemble du territoire. Dans certains cas, le déploiement de la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau.

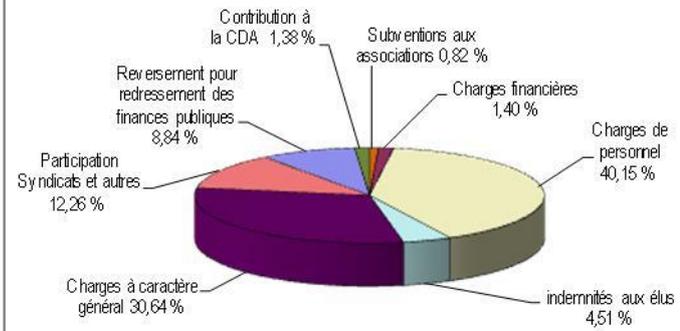
Un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences). Vous pouvez contacter le 0970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h – appel non surtaxé) ou par mail à : [assistance.recevoirlatnt.fr](mailto:assistance.recevoirlatnt.fr). Plus d'information sur [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

# Finances

## Prévisions des dépenses et des recettes d'après le budget primitif 2019

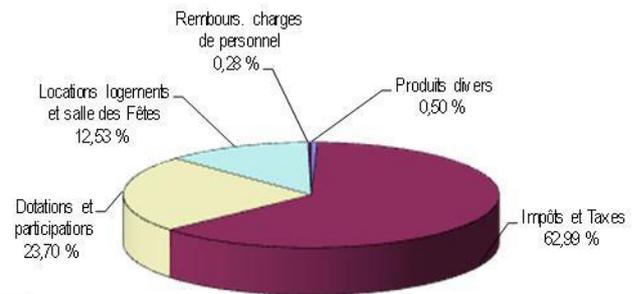
### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES

Budget primitif 2019



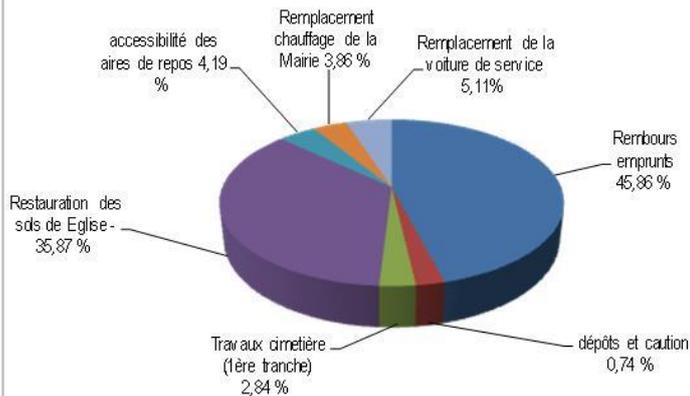
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES

Budget primitif 2019



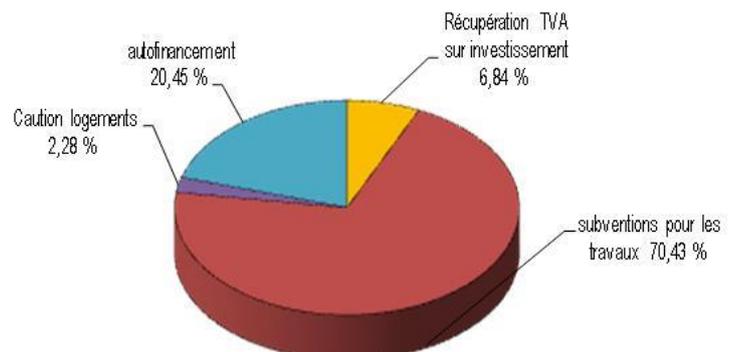
### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES

Budget primitif 2019



### RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES

Budget primitif 2019



## Horaires de la mairie

Ouverture au public le mardi de 18h à 19h 30 et le jeudi de 14h à 18h

☎ 05.46.94.96.24

Email [contact@communevillarslesbois.fr](mailto:contact@communevillarslesbois.fr)

Site [www.communevillarslesbois.fr](http://www.communevillarslesbois.fr)

## Etat civil



### Mariages

Pierre BARASCOU et Roxanne RIVASSEAU, le 17 juillet 2019



### Naissances

- Ylàn PETIOT LASSARADE, le 26 février
- Aaron BOUDINEL, le 1<sup>er</sup> juin
- Elsa BELLUTEAU, le 05 août
- Jade SCHREIBER, 03 octobre



### Décès

- Guy DRIVON, le 22 mai 2019



### Parrainages républicains

- Nathan et Elyo ANDRÉ, le 18 juillet 2019



### PACS

- Julien BELLUTEAU et Marie-Emilie CHAZEAUD, le 28 novembre 2019

## Informations utiles

### Médiathèque intercommunale

24, avenue de la République  
17770 BURIE

☎ 05.46.94.11.16

[bibli.burie@wanadoo.fr](mailto:bibli.burie@wanadoo.fr)

Ouvert du lundi au vendredi 14h à 18h - Mercredi 10h à 12h et 14h à 18h et samedi 10h à 12h.

### Centre de loisirs K'gouilles

☎ 05.46.94.97.20

Email : [garderie-burie@wanadoo.fr](mailto:garderie-burie@wanadoo.fr)

C'est un service intercommunal situé à Burie qui accueille les enfants de 4 à 13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

### Assistants maternels agréés sur la commune

#### ✓ Mr Miguel Taunay

☎ 06.45.98.35.96

#### ✓ Mme CHAZEAUD Marie-Emilie

☎ 06.62.90.00.02

### Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

#### ✓ La Toile aux B'ti'zs

4 Avenue du Treuil  
17770 Burie

☎ 05.46.94.32.51

#### ✓ Les P'tits loups

1 Place des Anciens combattants  
17770 Migron

☎ 09.53.01.42.94

Facebook : Les P'tits Loups Maison d'Assistante Maternelle

### CICAS

*(Centre d'Information Conseil et Accueil des salariés)*

Pour demander votre retraite complémentaire, prenez contact avec un conseiller CICAS au 0820 200 189.

### ADIL 17

*(Agence Départementale  
d'Information sur le Logement)*

Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement. Pour connaître les permanences mensuelles, contacter le 05.46.34.41.36.

### SOS loyers impayés

Un n° vert pour les propriétaires et les locataires est mis en place par le ministère du logement : 0805 160 075.

### Délégué du défenseur des droits

Si vous avez un litige avec une administration, vous pouvez contacter Monsieur Jacques MEGE - ☎ 05.46.97.55.15 - Recours amiable et gratuit. Sur rendez-vous.

### **Mission locale de la Saintonge**

15, rue Saint-Eutrope - SAINTES

☎ 05.46.97.49.50

[mission-locale-saintonge@wanadoo.fr](mailto:mission-locale-saintonge@wanadoo.fr)

### **Service de médiation familiale**

18, rue des CEillets - SAINTES

☎ 05.46.98.26.31

[mediationfamiliale@udaf17.fr](mailto:mediationfamiliale@udaf17.fr)

#### Principaux objectifs :

Restaurer la communication, préserver et reconstruire les liens familiaux.

#### Domaines d'intervention :

Droit de visite, hébergement, résidence de l'enfant, partage des biens, pension alimentaire, relations grands-parents et parents enfants, climat difficile agissant sur le comportement de l'enfant.

### **Contact député**

Monsieur ARDOUIN Jean-Philippe député de la circonscription Saintes/St-Jean d'Angély

*Permanence parlementaire*

1 rue Saint Macoult 17100 SAINTES

☎ 09.61.67.03.76 Email : [jean-philippe.ardouin@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-philippe.ardouin@assemblee-nationale.fr)

*Suppléante: MESLAND Christine*

### **Assistantes sociales**

#### **REGIME AGRICOLE :**

Madame Agnès KOLB - *Permanence à la mairie de BURIE les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de 14h00 à 16h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de 9h00 à 12h00.*

**SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au 05.46.97.54.17.**

#### **REGIME GENERAL :**

Madame Séverine GARITAT - *Permanence à la mairie de BURIE les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de 9h00 à 12h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de 9h00 à 12h00 ; les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis de 9h00 à 12h00.*

**SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au 05.46.97.54.36.**

### **Permanence médico-social**

2, rue du Coran - « Les Bujoliers »

17770 SAINT-CESAIRE

Différents travailleurs sociaux et médico-sociaux reçoivent le public uniquement sur rendez-vous :

**SERVICE SOCIAL** : Travailleurs sociaux de polyvalence : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de 9 heures à 12 heures

Travailleur social spécialisé personnes âgées : tous les mercredis de 9 heures à 12 heures.

### **Service de protection Maternelle et Infantile (PMI)**

Consultation des nourrissons : 1<sup>er</sup> vendredi de 9 heures 30 à 12 heures

Consultation du médecin : 3<sup>ème</sup> vendredi de 9 heures 30 à 12 heures

Pour rencontrer les professionnels du service PMI, téléphoner au secrétariat de la PMI au 05.46.97.54.72 ou 05.46.97.54.11- 2, rue du Coran - « Les Bujoliers » 17770 SAINT-CESAIRE.



*Pour contacter vos conseillers départementaux sur le canton de Chaniers :*

*✓ Permanence de Corinne GREGOIRE*

*Tous les mardis de 14h à 16h aux mairies de Fontcouverte et Saint-Hilaire de Villefranche sur RDV au 06.62.63.65.70*

*Par courrier :*

*Corinne GREGOIRE*

*24 rue du Crignolet*

*17770 Saint-Hilaire de Villefranche*

*Par email :*

[corinne-gregoire@bbox.fr](mailto:corinne-gregoire@bbox.fr)

*Par téléphone :*

*06.62.63.65.70*

*✓ Permanence de Fabrice BARUSSEAU*

*Tous les jeudis de 14h à 16h aux mairies de Chaniers et Villars les Bois sur RDV au 06.65.62.89.98*

*Par courrier :*

*Fabrice BARUSSEAU*

*22 RUE DU LAVOIR, Montbergère*

*17770 Villars les Bois*

*Par email :*

[baru@wanadoo.fr](mailto:baru@wanadoo.fr)

*Par téléphone :*

*06.65.62.89.98*

MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

**« soigner et aider c'est notre métier »**



**Aide Soignante**

*Toilette médicalisée  
Prévention d'escarres, Surveillance de  
l'état général, habillage et transfert.*

**Aide à Domicile**

*Entretien du logement, Aide à la personne,  
Aide à la toilette, Préparation et prise des  
repas, courses.  
Soutien et accompagnement.*

*Nos aides à domicile et aides-soignantes accompagnent le quotidien des Personnes âgées et/ou en situation de handicap, leur objectif est de leur apporter bien être et sérénité. La Formation de notre personnel est au centre de nos préoccupations afin de proposer des services de qualité.*

**Le SIPAR c'est une équipe de :**  
**45 Aides à domicile**  
**12 Aides Soignante**  
**6 Administratifs**

*Le SIPAR est administré par un Conseil Syndical, composé d'élus délégués de la C.D.A de SAINTES et de la CDC des Vals de SAINTONGE qui s'investissent pour conserver un Service de Proximité.*

**Venez nous rencontrer pour tout complément d'information :**

**23 bis avenue de la République - 17770 BURIE**  
**Tél. 05 46 91 57 11 - Télécopie 05 46 91 41 86**  
**E-mail : [sipar.burie@wanadoo.fr](mailto:sipar.burie@wanadoo.fr)**

### *La Marpa des Borderies : comme chez soi...*

Structure à taille humaine adaptée aux besoins du milieu rural, la **Marpa des Borderies**, située à CHERAC, **est une petite unité de vie pour personnes âgées** qui propose confort, convivialité, autonomie et sécurité.

La capacité d'accueil limitée à 20 résidents de 60 ans et plus, valides ou semi valides, seuls ou en couple, permet de prêter une attention particulière à chacun. La responsable de la Marpa et son équipe veillent au bien-être de tous en privilégiant un style de vie familial. La participation à la vie de la résidence est encouragée.

- Vous aménagez votre logement à votre goût. Chacun apporte son mobilier et ses objets personnels. La décoration est laissée libre. **Vous êtes chez vous.**
- Naturellement, **vous pouvez recevoir en toute intimité vos parents et amis.**
- **Les espaces communs favorisent les échanges**, permettent de partager de bons moments et de consolider le lien social.
- **La continuité des soins est assurée** de façon permanente par le biais de votre médecin traitant et d'intervenants extérieurs (infirmiers, kinésithérapeute...)

La Marpa, **un environnement sécurisé** qui restitue pleinement le sentiment du chez soi et de la liberté.



#### **MARPA des Borderies**

6 Chemin des Borderies 17610 CHERAC  
Responsable : **Mme Sylviane QUINTARD**  
Tel : **05 46 96 35 73**

Mail : [marpacherac17@wanadoo.fr](mailto:marpacherac17@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.marpa.fr](http://www.marpa.fr)

## A. C. C. A de Villars les Bois

### **Composition du bureau :**

- ✓ Président : PÈRE Vincent (Bercloux – 06 74 63 91 98)
- ✓ Secrétaire : RULLIER Bernard (Burie – 06 85 14 21 60)
- ✓ Trésorier : JARRY Franck (Burie) – Décédé le 15 novembre 2019
- ✓ Trésorier adjoint : PÈRE Patrick (Fontcouverte)

### **Membre du Bureau :**

BERNARD Jack, PERCHÉ Daniel, RICHARD Pascal et RIGAUD Didier.

L'ACCA comporte pour cette saison, 58 chasseurs (dont 13 résidents sur la commune, 40 ayants-droits et 5 cartes « étrangers »).

L'attribution « Gros gibiers » pour 2019/2020 est de 40 chevreuils et 5 sangliers voir plus pour le sanglier. Réalisation d'un tir d'été à l'approche avec 11 chevreuils sur 12.

C'est avec regret que nous avons annulé toutes les manifestations prévues du 14 décembre 2019 jusqu'à la fin février 2020. Nous gardons la date du 06 février 2021 pour le banquet

Suite au décès accidentel de M. Franck JARRY, les plans de chasse ont été interrompus sur la commune jusqu'au 07 décembre 2019. Ce n'est pas avec cœur que nous reprenons mais avec la pression du monde agricole au niveau national et départemental.

A SAVOIR que nous avons un minimum de prélèvement obligatoire à faire pour ne pas être amandé. Si nous ne faisons pas ces prélèvements, la DDTM et M. le Préfet se chargeront d'organiser des battues administratives et personne ne sera prévenu, ni Monsieur le Maire, ni le Président de l'ACCA. Les tireurs, ce jour-là, ne sont pas des gens de la commune.

Nous espérons toujours, et comme par le passé, avoir de bonnes relations avec les gens qui côtoient la nature et je pense qu'il en sera de même pour tous. NOUS SAVONS TOUS ET DE TOUTE PART QU'IL Y AURA TOUJOURS UNE PERSONNE POUR CREER DES PROBLEMES.

Le secrétaire de l'ACCA,  
Bernard RULLIER



## Jeunesse Villarboisienne

L'association a pour objectif de permettre aux jeunes de Villars les bois âgés de 6 à 14 ans de se rassembler dans la salle des associations derrière la salle des fêtes afin de rompre l'isolement de chacun, de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu.

Depuis le début de l'année 2019 nous nous réunissons tous les 1ers dimanche de chaque mois à la salle des associations de 10H à 12H. Nous allons poursuivre nos rencontres et j'invite tous ceux qui le souhaitent à venir pour jouer, échanger, apprendre à se connaître et évoquer de futurs projets.

Chaque année, nous organisons une manifestation, un après-midi jeux en bois géants qui a eu lieu le dimanche 10 février 2019 (c'était la 6<sup>ème</sup> année). Elle aura lieu cette année le **dimanche 09 février 2020**. Comme l'année dernière, nous proposerons le samedi après-midi un concours par équipe sur certains jeux.

Les jeux proposés correspondent à tous les âges, nous vous incitons à venir en famille (enfants, parents, grands-parents) ou entre amis passer un après-midi sous le signe du plaisir, plaisir de jouer ensemble toutes générations confondues. Bien sûr l'entrée est libre et vous pourrez déguster des pâtisseries « maison ».

Nous vous souhaitons une année fraternelle sous le signe de la solidarité, faite de rencontres enrichissantes et surtout n'hésitez pas à sortir vos jeux pour jouer avec vos enfants ou entre amis, vous verrez tout le plaisir que cela procure.



### Le président et secrétaire :

**TAUNAY Miguel**  
(06.45.98.35.96)

### La trésorière :

**LAURENCON Jocya**  
(05.46.91.05.25)



## Amicale Villarboisienne

*Ce n'est pas le soleil des années précédentes, c'est la pluie qui est à l'honneur. Alors un coucou sur cette année qui s'achève :*

- le 12 janvier : Assemblée générale. L'amicale remercie toutes les personnes présentes ainsi que Monsieur le Maire, Fabrice BARUSSEAU. Nous étions 27 personnes et 7 procurations soit 34 personnes. L'amicale remercie également nos nouveaux adhérents. On se maintient à 52 adhérents. Nous clôturons l'assemblée avec la traditionnelle galette des rois.

Passons à nos activités :

- le 02 mars : repas dansant carnaval avec le thème « Années 70 ». Aussi notre surprise qui a beaucoup apporté de joie dans le cœur de nos convives : « La tac-tic du Gendarme ». Bonne ambiance animée par Yann. Continuons.

- le 27 avril : une réunion Pro Confort. Présentation de produits et accessoires de bien-être et cuisine suivi d'un repas gratuit. Nous finissons la journée avec des jeux. Bonne convivialité.

- le 03 juillet : journée à la pisciculture de Saint-Césaire. Les jeunes et les moins jeunes se retrouvent dans la bonne humeur pour pêcher les truites pour le repas. Merci à nos fidèles de cette journée.

- le 15 août : Fête au village. Merci à nos adhérents qui sont présents et bénévoles lors de cette journée.

- le 05 septembre : Repas convivial. C'est avec beaucoup de respect et d'amour avec les bénévoles que nous avons préparé ce repas. Nous remercions la société de chasse et Gérard Richardeau pour avoir participé aux chevreuils. Merci à tous. A continuer. ♥

- le 16 novembre : Portes Ouvertes où nos créations, pâtisseries et enveloppes (qui sont toutes gagnantes) sont toujours à l'honneur. Nous avons aussi une présentation pour la connaissance du bois. Merci à tous.

- le 14 décembre : Repas de fin d'année. C'est avec l'aide de notre traiteur « Les délices Gourmands » que nous clôturons l'année avec la remise du calendrier 2020.

Sans oublier nos rassemblements mensuels, le troisième jeudi du mois, qui restent toujours bien conviviaux avec goûter, anniversaires et des jeux de sociétés.

L'association est ouverte à tous sans condition d'âge. Nous vous invitons à notre assemblée générale le samedi 04 janvier 2020 à la salle des associations de Villars les Bois.

Tous ensemble, restons solidaires. Venez nombreux nous rejoindre pour soutenir la vie de l'Amicale Villarboisienne.

L'Amicale Villarboisienne se joint à moi pour vous souhaiter, à tous, nos vœux de bonheur et bonne santé pour l'année 2020.

*La Présidente, Françoise ROUSSEAU*

### Composition du bureau 2019 :

- Présidente : Françoise ROUSSEAU
- Vice-présidente : Marguerite BEGEY
- Trésorière : Annie KERMARREC
- Trésorier Adjoint : Rémy BOINARD
- Secrétaire : Mauricette GIRAUD
- Secrétaire Adjointe : Geneviève BARILLOT

### Contacts :

**Françoise**  
☎ 06 27 41 33 29

**Annie**  
☎ 06 78 86 36 90





**FFRandonnée**  
Association affiliée



*Ile de Ré*



*St Savinien*

En 2019, nous avons proposé à nos 34 adhérents, 19 journées de randonnées. Ces sorties du dimanche (tous les quinze jours) nous ont menés à travers tous les paysages de Charente-Maritime : Vignes et bois de chez nous (Villars, Chérac, St-Césaire, Ecoyeux, Aujac), Bord de mer (Rivedoux, Meschers, Aix), Marais (St-Sornin, St-Jean d'Angé), Haute-Saintonge (Soubran, St-Fort). Ainsi la randonnée pédestre, au rythme de ses 4km/h de moyenne, nous permet d'apprécier toute la richesse et la diversité de nos sites naturels.

Nous avons également participé à des Randonnées extérieures au club : Week-end à Oléron, Ballade de Haute-Saintonge, Randonnée Patrimoine à St Jean d'Angély, Randonnée France bleue à St-Savinien, le tout avec le Comité départemental.

Nos 4 baliseurs ont entretenu le balisage des dix circuits qui leur sont confiés par le Comité départemental notamment sur Burie, Chérac, Dompierre.

En 2020 qui verra notre 25<sup>ième</sup> année d'activité, nous continuerons notre bonhomme de chemin, entre terre et mer, arpentant notre département voire la Charente ou la Gironde.

Notre assemblée générale aura lieu le **09 février 2020** à Villars, salle des associations à 14h : vous y êtes cordialement invités.

Si vous le souhaitez, vous pouvez essayer une de nos sorties (dans la limite de 2 à 3), afin de connaître l'ambiance et le fonctionnement du club, sans adhérer préalablement.

### **Composition du Conseil d'Administration :**

**Présidente :** Martine Jacques

**Trésorière :** Annie Rouault

**Trésorier adjoint :** Michel Bigotte

**Secrétaire :** Dominique Barbraud

**Secrétaire adjoint :** Benoit Léget

**Administrateur :** Gérard Bonnaud

## Foyer rural

Une année de passée, et nos 5 manifestations se sont encore super bien déroulées avec un taux de participation très correcte !

Le 14 juillet nous n'avons rien organisé, faute de monde ainsi que pour la sortie Vélos. En 2020, nous allons essayer l'ancienne formule pour la Sortie Vélos. Et, pour le 14 juillet faire, le matin une petite marche encadrée d'environ 8 ou 9 km, le midi un moules/frites et la fin d'après-midi boules et détente. La soirée Théâtrale sera maintenue, la marche semi-nocturne et la soirée entrecôte aussi. Pour le repas de fin d'année, nous réfléchissons à peut-être le remplacer par un repas dansant pour la Saint-Sylvestre.

Le 15 août « Villars en Fête », cette fête attire toujours autant de personnes où le maître mot est la convivialité, cette année la Montgolfière a été annulée par la Préfecture, pour des questions de sécurité. Nous espérons que pour 2020, nous trouverons une solution pour qu'elle puisse prendre son envol à Villars.

Je félicite l'ensemble du Foyer Rural pour leur dévouement tout au long de l'année. Et nos remerciements à tous les bénévoles que nous sollicitons chaque année et à ceux qui nous prêtent, soit les locaux soit du matériel, ainsi qu'à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour leur soutien financier et moral.

### **Nos manifestations pour 2020 :**

- Théâtre : le 17 avril
- Marche semi-nocturne : le 16 mai
- Sortie vélos : le 07 juin
- Le 14 juillet
- Villars en Fête : 15 août
- Soirée « entrecôte » : 24 octobre

Notre Assemblée Générale aura lieu le vendredi 04 septembre 2020 à 19h30 à la salle des fêtes.

L'équipe du Foyer Rural vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

*Le Président  
Dominique FAYS*

### **La composition du bureau :**

- Président : Dominique FAYS
- Vice-présidente : Nathalie BARUSSEAU
- Trésorier : René ARNAUD
- Trésorière Adjointe : Gerda ARNAUD
- Secrétaire : Jocya LAURENÇON
- Secrétaire Adjointe : Martine HERPIN

### **Le conseil d'administration : les 6 membres du bureau plus :**

Norma RULLIER, Jérémy OSINSKY, Jean-Pierre MECHINAUD, Marie-France VION, Antoine BARUSSEAU et Pierre BARUSSEAU.



Pour sa 2<sup>ème</sup> année, LOISIRS ET DETENTE a organisé plusieurs moments de convivialité proposés aux adhérents et leurs conjoints :

- ✓ La galette des rois le 19 janvier,
- ✓ Le repas du brin d'aillet le 1<sup>er</sup> mai (36 participants)
- ✓ Une semi nocturne pétanque avec grillades le 20 juillet (29 participants)
- ✓ Le repas d'été (27 participants)

Tous les samedis, en moyenne 12 personnes se regroupent pour les activités de l'association, pétanque, palets et jeux de carte.

LOISIRS et DETENTE a participé à « Villars en Fête » le 15 août, journée de partage avec les autres associations très agréable.

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 30 septembre.

Composition du bureau pour 2019/2020 :

- Présidente : Nathalie KERMARREC
- Trésorier : Alain TEIXEIRA
- Secrétaire : Frédéric DAVID

Le montant de l'adhésion a été maintenu à 12 € par an et pour les personnes qui désireraient participer sans adhérer, il leur sera demandé 1 € par après-midi.

Venez nous rejoindre tous les samedis après-midi et jours fériés à partir de 14 heures à la salle des fêtes de Villars Les Bois pour partager un moment de détente et de convivialité.

*Belle et heureuse  
année 2020*



## Section danses de salon du foyer rural

Nous avons créé une section « danses de salon » depuis le mois de Janvier 2018 afin de permettre à tous les passionnés de danse, quelque soit le niveau, de venir danser. Ce ne sont pas des cours de danse mais nous pouvons vous montrer les pas de base.

L'objectif étant de proposer à chacun, chacune, seul ou en couple de venir danser pour le plaisir, à son rythme afin de partager et d'échanger autour de la danse.

Les séances se déroulent tous les mardis de 20h30 à 22h à la salle des fêtes de Villars les Bois de septembre à juin. La 1ère séance est gratuite puis une participation est demandée par la suite.

Alors n'hésitez pas à faire preuve de curiosité, nous vous accueillerons avec plaisir.



**Contacts : Dominique SEUGNET (06 62 81 14 93)  
ou Miguel TAUNAY (06 45 98 35 96)**

Marius ( anciennement Kory )

Après avoir changé de nom ,  
Il me fallait un compagnon .  
Une annonce s'est propagée ,  
Et Roméo est arrivé .  
Une belle solidarité s'est créée  
Et merci pour toute cette herbe à brouter .  
Avec mon pote , on est content ,  
Surtout quand on voit des enfants .  
Pour nos maîtresses , c'est important ,  
De remercier tous ces sympathiques gens .



## Arts-Terre

Activités durant l'année 2019

**20 janvier** : Assemblée générale salle de la distillerie des Vineuses

**7 avril** : Sortie ornithologique à Brouage le long du Havre. Observation de la gorge-bleu (magnifique oiseau) et autres.

**12 mai** : Visite des anciennes carrières meulière du Pinail dans la Vienne, observation d'oiseaux et de reptiles, le guide s'est fait mordre par une vipère, sans gravité).

**25 mai** : Balade en kayak sur l'Antenne à Le Seure, départ du moulin de la Vergnée jusqu'au moulin de Prézier. Pique-nique.

**2 juin** : Visite du château fort de Villeneuve la Comtesse, avec l'association « Qualité et vie et monde rural ». Le pont levis, la porte et la herse sont conservés. Les terres agricoles sont exploitées en conservant les haies avec bandes enherbées en faveur des éco-systèmes.

**23 juin** : Sortie entomologique, commune des Gonds, observations diverses : plantes, grande laiche 1.50 m de hauteur, cigognes, nids martin pêcheurs, libellules.

**13 juillet** : Observation d'oiseaux dans le marais de St Jean d'Angle, plusieurs espèces de hérons, cigognes, barge à queue noire. Visite de cabane de marais.

**10 août** : Débroussaillage chez propriétaire de marais, qui nous autorise l'accès pour observations flore et faune, commune de St Just.

**25 août** : Astronomie à Villars les Bois (la Métairie), Grand chariot, petit chariot, jupiter, saturne...

**29 août** : Balade à bord du train des Mouettes de Saujon à la Tremblade (aller-retour) agréable.

**6 septembre** : Conférence sur la recherche des polluants en zone viticole par l'intermédiaire des merles et des mésanges, par Bertille, doctorante au CNRS de Chizé.

**20 septembre** : Conférence sur la politique agricole depuis ces 70 dernières années par Jean- Pierre Goulard.

**20 octobre** : Course et marche à Villars les Bois. Courir et agir pour planter des arbres.

**27 octobre** : Conférence « Où sont passées les hirondelles » et « L'amnésie environnementale ». Qué t'on qu'o lé par Christophe Barbraud, directeur de recherche au CNRS-CEBC de Villier en Bois – Chizé.

**8 décembre** : Conférence avec Geneviève Azam, économiste alter mondialiste, enseignante, chroniqueuse politis « Lettre à la terre ».



*Depuis le 5 mai, ARTS-TERRE organise un marché paysan tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à la ferme Bégaud à la Métairie.*

*Arts-Terre - La Métairie de la Barre - 17770 VILLARS LES BOIS  
05 45 94 95 36 - 06 16 24 24 73 - [contact@arts-terre.fr](mailto:contact@arts-terre.fr)*

## Ecole de musique de l'ADMS

Association pour le **D**éveloppement **M**usical en **S**aintonge

Ecole de musique agréée par le Conseil Départemental, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime), le siège social se situe à **Saint Hilaire de Villefranche**. L'école de musique de l'ADMS rayonne sur une trentaine de communes situées entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély. Elle fonctionne en harmonie avec l'AAP (Association Artistique et Populaire) de Saint-Georges-des-Coteaux avec cinq professeurs en commun et quelques formations (chorale, quatuor de clarinettes, ensembles de guitares et saxophones). Les deux associations regroupent environ 400 élèves dont 90 adultes de tous niveaux. L'encadrement de l'ADMS est assuré par une équipe de neuf professeurs professionnels permanents diplômés et le directeur Manuel Audigé lui-même professeur de saxophone, clarinette, flûte à bec, chorale, formation musicale et direction d'Orchestre d'Harmonie bien sûr. La présidence de l'association est confiée à Philippe Déplanne.

Les disciplines sont les suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie.

La pratique collective est l'expression forte de l'ADMS associée à la convivialité, l'échange, la mixité générationnelle de sept à quatre-vingts ans pour le plaisir de tous, dans la rigueur et la méthode que l'art impose.

En prolongement de ses missions d'enseignement, l'ADMS assure les commémorations des 8 mai et 11 novembre dans une quinzaine de communes du secteur et une trentaine de concerts en églises et en salles municipales.

La variété des programmes interprétés est très éclectique, de la musique classique, sacrée, ancienne, à la moderne, contemporaine, de film, de jazz, latino, militaire...

Les classes instrumentales sont de plusieurs niveaux et se produisent en duos, trios, quatuors... La chorale est composée de soixante chanteurs, l'orchestre d'harmonie de quarante-cinq musiciens, les ensembles de guitares et de cordes (violons, violoncelles, altos, contrebasse sont composés d'une quinzaine de musiciens environ).

L'ADMS développe actuellement divers partenariats d'entreprises sous forme d'échanges promotionnels pour dynamiser sa communication et son savoir-faire à l'avantage d'un public toujours très enthousiaste et demandeur.

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez **Manuel AUDIGE le directeur**, au **06 77 93 04 09** ou **05 46 97 33 96**



## ICI ON RECRUTE... DES CITOYENS ENGAGÉS.

### Engagement citoyen

Étudiants, employés, artisans... des femmes, des hommes « presque ordinaires » qui, en parallèle de leur activité principale, choisissent de se former et d'être disponibles pour porter secours à leurs concitoyens...

*Il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française pour devenir sapeur-pompier volontaire.*

Le volontariat est un engagement citoyen. Aménager vie professionnelle et activité sapeur-pompier volontaire c'est possible grâce aux conventions de disponibilité qui peuvent être signées avec votre employeur.

Le sapeur-pompier volontaire peut participer, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours ou à une mission unique dans le cadre du secours à victimes.

### Conditions d'engagement

- Être âgé de **16 ans** au moins et de 55 ans au plus. Si le candidat est mineur, il doit être pourvu du consentement écrit de son représentant légal.
- Jouir de ses **droits civiques** et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.
- **S'engager** à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité.
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du **service national**.
- Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une **période de 5 ans**, tacitement reconduite.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés au **grade de sapeur pompier de 2ème classe**. Les titulaires de l'un des titres ou diplômes de niveau II figurant sur une liste fixée par arrêté du Ministre de l'Intérieur sont engagés au grade de lieutenant si l'intérêt du service le permet. Dans ce cas, la limite d'âge minimum est portée à 21 ans.



Les personnes ayant des compétences spécifiques dans un domaine lié aux missions des services d'incendie et de secours peuvent être engagées,

en qualité de sapeurs-pompiers volontaires, experts dans leur domaine de compétence auprès des services d'incendie et de secours.

Les engagements sont souscrits auprès de l'autorité territoriale d'emploi compétente.

### L'activité ouvre droit

- à une **protection sociale** en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- à un **droit à la disponibilité**, pour partir en intervention ou pour suivre des séances de formation.

### Indemnités versées

L'indemnisation des activités de sapeur-pompier volontaire s'effectue par la **perception de vacations horaires** dont le taux est fonction du grade et de l'activité. **Ces vacations ne sont soumises à aucun impôt ni prélèvement social ; elles sont cumulables avec tout revenu ou prestation sociale.**

Lors de sa cessation d'activité **une prestation de fidélisation et de reconnaissance** est attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires **ayant accompli au moins vingt ans d'ancienneté.**

**Renseignez-vous auprès de votre centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile.**



Service départemental d'incendie et de secours  
de la Charente-Maritime  
Pour en savoir plus [volontariat@sdis17.fr](mailto:volontariat@sdis17.fr) -  
[www.sdis17.fr](http://www.sdis17.fr)



Les prochaines élections municipales se dérouleront les **dimanche 15 mars** et **22 mars 2020**.

### Assemblée générale du Crédit Agricole



La caisse locale du Crédit Agricole de Burie tiendra son assemblée générale

Le vendredi 6 mars 2020 à 18h30

Thème : Prévention des risques informatiques



### Rézo pouce, l'auto-stop organisé

Depuis septembre 2019, la Communauté d'Agglomération déploie sur 12 communes du territoire le réseau d'auto-stop organisé "Rézo Pouce".

Rézo Pouce est un système de covoiturage qui permet aux usagers de se déplacer gratuitement sur des courtes distances et en toute sécurité. Le but ? Faciliter la mobilité tout en préservant l'environnement, et désenclaver les zones rurales

Le fonctionnement est simple.

- **Vous êtes auto-stoppeur ?** Une fois inscrit sur la plateforme dédiée ou auprès des mairies participantes, vous vous rendez à un arrêt identifié "Rézo Pouce", vous indiquez votre commune de destination et vous montez avec un automobiliste adhérent au réseau, repérable grâce à un macaron sur son véhicule. Une application mobile vous permet de vous signaler auprès du conducteur le plus proche de vous et de suivre son trajet.
- **Vous êtes conducteur ?** Une fois inscrit sur la plateforme dédiée ou auprès des mairies participantes, vous apposez sur votre véhicule le macaron envoyé par "Rézo Pouce" et vous vérifiez sur l'application si des auto-stoppeurs se rendent à la même destination que vous. Sur votre chemin, vous vous rendez à l'arrêt identifié "Rézo Pouce" pour partager le trajet avec eux.

Les communes participantes sont : Courcoury, Ecoyeux, Fontcouverte, La Chapelle des pots, La Clisse, Pessines, Saint-Bris-des-bois, Saint-Georges-des-Coteaux, Villars-les-bois, Colombiers, Les Gonds, Bussac-sur-Charente. Des arrêts sont également prévus à Saintes.

# Le très haut débit internet arrive !

D'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 la majorité des habitations de Villars les Bois pourra être connectée à la fibre pour l'accès internet.

## Pour vérifier l'avancée des travaux un seul site



<https://www.charentemaritimetreshautdebit.fr/tester-mon-eligibilite/>

Vous pouvez visualiser sur la carte votre adresse qui s'affiche en cliquant sur le point correspondant. Les couleurs représentent le niveau d'avancement.

Saisissez votre adresse

Me localiser

**Légende de la carte**

- Fibre grand public (FTTH)
  - En préparation
  - En cours de déploiement
  - Prochainement disponible à la commercialisation
  - Disponible à la commercialisation
- Fibre entreprise (FTTE)
  - Potentiel FTTE
  - FTTE prévu
  - Potentiellement raccordable au FTTE
  - Raccordable au FTTE

Zoomer pour afficher les points

39 Rue de la Mairie  
17770 Villars-les-Bois

Le déploiement de fibre optique est en cours au sein de votre commune.  
Le déploiement de la fibre FttE est en cours

Données cartographiques ©2019 Conditions d'utilisation Signaler une erreur cartographique

Lorsque la couleur est verte « disponible à la commercialisation » il ne vous reste plus qu'à contacter votre opérateur, Orange, Bouygues, SFR.... Pour demander le raccordement.

## Missions et compétences de l'agglomération de Saintes



### **Habitat :**

- demande de logement social
- accès à la propriété
- amélioration du logement
- location d'un logement
- programme local de l'habitat
- centre de loisirs
- accueil des gens du voyage

### **Urbanisme :**

- renseignement d'un terrain
- établir un projet de construction ou d'aménagement
- déposer une demande d'autorisation d'urbanisme

### **L'éducation, enfance et jeunesse :**

- crèches
- relais Assistants Maternels
- inscriptions scolaires
- restauration scolaire
- accueil périscolaire
- centre de loisirs
- animations vacances
- séjour été
- ludothèque
- espace familles

## Missions et compétences

### **Piscine :**

- centre aquatique Aquarelle
- piscine de St Césaire
- piscine Starzinsky

### **Transports et mobilités :**

- transport scolaire
- buss, le réseau bus de l'agglomération
- rézo-pouce
- calcul d'itinéraire
- autres moyens de transport

### **Tourisme :**

- office de tourisme de Saintes et de la Saintonge

### **Solidarité :**

- point d'accès au droit

### **Collecte et valorisation des déchets :**

- tri sélectif
- déchèteries
- calendriers de collecte
- point d'apport volontaire
- redevance
- ouverture, clôture et transfert de compte ordures ménagères

**Pour tous renseignements :**  
**Communauté d'Agglomération de Saintes**  
☎ 05.46.93.41.50  
🌐 [agglomeration-saintes.fr](http://agglomeration-saintes.fr)



## Demandez, on vient vous chercher !

### COMMENT ÇA MARCHE ?

#### 1 - RESERVEZ...

... en appelant le **0.800.17.10.17**, au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h00, et en indiquant :  
- votre adresse de prise en charge  
- votre arrêt de destination à Saintes ou à Burie  
- l'heure d'arrivée souhaité parmi ceux proposés

Vous pouvez également effectuer une demande de réservation sur [www.buss-saintes.com](http://www.buss-saintes.com).

Une confirmation de votre heure de prise en charge vous sera donnée au plus tard à 17h00 la veille de votre trajet.  
Le service est déclenché dès la première réservation.

#### 2 - VOYAGEZ...

**Allo'Buss** vous prend en charge et vous conduit jusqu'à la destination demandée, à l'heure auquel vous avez réservé.

Pour le retour, **Allo'Buss** vous prend en charge au point de rabattement de votre choix et à l'heure convenus lors de votre réservation.

### SI VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS POUR VOUS DÉPLACER...

Une prise en charge et un acheminement à l'adresse de votre choix sont possibles sous réserve de la validation de votre demande par la Commission d'Accessibilité Allo'Buss.

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur simple demande auprès de la Boutique Buss ou sur [www.buss-saintes.com](http://www.buss-saintes.com).

### LES HORAIRES

Le jeudi et le samedi, sauf jours fériés

#### Pour aller à Saintes

Horaires d'arrivée à Abbaye :

9h25    14h25

Horaires d'arrivée à Théâtre :

9h30    14h30

#### Pour partir de Saintes

Horaires de départ de Théâtre :

11h35    17h35

Horaires de départ de Abbaye :

11h40    17h40

#### Pour aller à Burie

Horaires d'arrivée :

MARDI    JEUDI  
14h00    9h00

#### Pour partir de Burie

Horaires de départ :

MARDI    JEUDI  
17h00    12h00

### LES TARIFS

Ticket 1 voyage = 2,50 €  
Carte 10 voyages = 23,00 €  
Abonnements Buss acceptés

Renseignements

 **Boutique Buss**  
20 cours National

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h30  
Mercredi de 10h00 à 18h30 sans interruption  
Samedi de 10h00 à 12h00

**0 800 17 10 17** Service & appel gratuit

Du lundi au samedi de 7h30 à 19h00

[www.buss-saintes.com](http://www.buss-saintes.com)

[www.buss-saintes.com](http://www.buss-saintes.com)



# ACCUEIL DU PUBLIC

MATHA  
BURIE

## GENDARMERIE

### Accueil en brigade

#### Sur rendez-vous

A Matha et Burie

Tous les jours, de 08h à 12h et de 14h à 18h

#### Sans rendez-vous

A Matha

Lundi de 08h à 12h - Jeudi et samedi de 14h à 18h

### Accueil en mairie

#### Mairie de Brizambourg

Premier mardi du mois de 15h à 16h30

#### Salle des Associations de Beauvais-sur-Matha

Troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h

### Pour prendre contact ou rendez-vous

05.46.58.50.17

cob.matha@gendarmerie.interieur.gouv.fr

En cas d'urgence, composez le

**17** GENDARMERIE **15** SAMU **18** SAPEURS-POMPIERS **112** APPEL D'URGENCE EUROPEEN

Ou sonnez au portail

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ



## LA POSTE



**À Burie,**  
les postiers sont à vos côtés  
pour vous guider dans vos démarches  
administratives en ligne.

En fonction des partenaires ci-dessous



LA POSTE

### Accès à Internet, ordinateur, tablette, imprimante et scanner sont à votre disposition gratuitement pour réaliser vos démarches auprès des organismes publics, avec l'appui d'un chargé de clientèle si besoin.

À La Poste, sont désormais réunis la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, la Carsat, la Préfecture et la Direction des finances Publiques.

Vous disposez d'un espace d'accueil en libre-service avec des outils numériques et d'une connexion Internet pour accéder aux services en ligne des organismes publics.

Vous serez accompagné si besoin dans vos démarches en ligne, mais aussi dans la compréhension des documents, la constitution de dossiers simples et la création de comptes.

#### RÉSEAU MSAP DE LA CHARENTE-MARITIME



**NOUS TROUVER :**  
4 place de l'Hôtel des Postes  
17770 Burie

**HORAIRES D'OUVERTURE :**

- Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Le samedi de 9h à 12h

Contact :  
msap.burie@laposte.fr

<https://www.maisondeservicesaupublic.fr/>



LA POSTE

## La Communauté d'Agglomération de Saintes et ses partenaires vous accompagnent !

Vous habitez l'une des 36 communes de l'agglomération de Saintes ? Des aides financières peuvent vous être accordées, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat. Des aides complémentaires peuvent également vous être versées si vous habitez dans le centre-ville de Saintes ou dans les centres-bourgs de Chaniers, Burie, Saint-Sauvant, Saint-Bris-des-Bois, Ecoyeux et Chérac.

### LES AIDES CONCERNENT LES TRAVAUX DE



RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE



MAINTIEN  
À DOMICILE



RÉNOVATION  
DE FACADE



MISE AUX  
NORMES  
D'HYGIÈNE



RÉSORPTION DE  
L'HABITAT INDIGNE

#### Il existe également d'autres formes d'aides :

- La défiscalisation
- Les avances sur travaux
- Les prêts bonifiés
- La TVA à taux réduit
- Les Certificats d'Economie d'Énergie
- La réalisation d'un audit énergétique

La Communauté d'Agglomération de Saintes vous informe et vous oriente dans vos démarches.

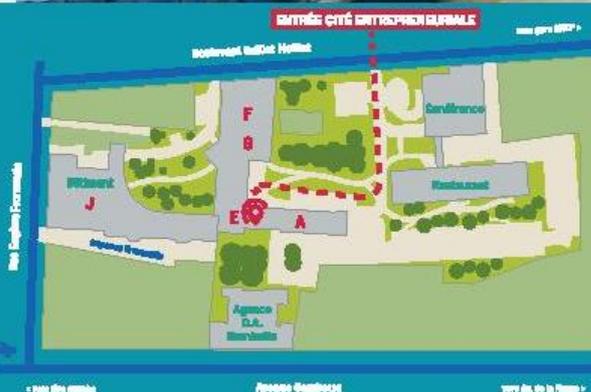


**Pour toutes vos demandes de  
travaux d'amélioration de l'habitat,  
un numéro unique : 05 46 95 03 66**



Prenez rendez-vous avec un conseiller par  
téléphone ou par mail sur :  
amelioration.habitat@agglo-saintes.fr  
Des permanences ont lieu tous les mardis

à la Cité Entrepreneuriale, dans les locaux de  
l'Espace Coworking, au 18 boulevard Guillet  
Maillet à Saintes





## Point d'accès au droit

Un Point d'Accès au Droit (PAD) est un lieu d'accueil gratuit, permanent et ouvert à tous, sans condition de ressources. Il permet de donner une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Des permanences y sont organisées par différents professionnels, chargés d'apporter des réponses personnalisées, accessibles et concrètes au public. Les consultations sont confidentielles.

Créé à l'initiative du Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Charente-Maritime (CDAD) avec le Tribunal de Grande Instance et la Communauté d'Agglomération de Saintes, le Point d'Accès au Droit accueille depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 les permanences d'associations spécialisées, de professionnels du droit, d'une médiatrice accès aux droits et aux services du centre social Boiffiers-Bellevue, d'un référent du Programme de Réussite Educative et d'une médiatrice du Conseil Citoyen.

Les permanences ont lieu sur prise de rendez-vous auprès de l'accueil au 05 46 73 41 18 ou par mail sur [pad@agglo-saintes.fr](mailto:pad@agglo-saintes.fr)



## Repas de la commune

*Se déroulera le **Samedi 15 février 2020**  
A 12h à la salle des fêtes de Villars les Bois.  
Ce repas traditionnel est ouvert à tous !!!*

*Il est offert aux personnes de 65 ans et +. C'est un moment convivial qui permet de rencontrer nos aînés.*

## Site de la commune

[www.communevillarslesbois.fr](http://www.communevillarslesbois.fr)

Un site internet concernant la commune de Villars les Bois est à votre disposition. Vous y trouverez des informations concernant la vie de la commune, les démarches administratives, l'actualité de la commune, les comptes-rendus du Conseil Municipal et du SIVOM.



*Le maire et le  
conseil municipal  
vous présentent  
leurs meilleurs vœux  
pour 2020 !!!*

